

Pour une juste représentation du corps médical au sein des établissements de santé privés

La Section Spécialistes de l'Union régionale des médecins libéraux (URML) d'Île-de-France, qui représente les 14 000 spécialistes libéraux de la région, a souhaité connaître l'avis des Présidents des Conférences Médicales d'Établissements (CME) privés sur les dispositions du projet de loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires".

L'enquête*, menée en partenariat avec le Bureau de la Conférence régionale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée d'Île-de-France, révèle que les spécialistes exerçant en établissements de santé privés sont insuffisamment associés à la définition des orientations médicales et à la gestion financière de ces établissements.

Les Présidents de CME revendiquent :

- ✓ **Une reconnaissance légale de la CME** : 94 % jugent nécessaire de créer une forme juridique de la CME avec des missions et des moyens précis alloués afin d'améliorer la représentation des médecins dans l'établissement ;
- ✓ **Un statut renforcé du président de CME** : 84 % souhaitent que le Président de CME occupe la fonction de vice président du Directoire aux côtés du directeur d'établissement. Cette mesure a été annoncée par le Président de la République pour la gouvernance des hôpitaux publics ;
- ✓ **Un financement adapté à la fonction** : 70 % des Présidents de CME jugent indispensable que les CME soient financées pour accomplir leurs missions. Dans les établissements de santé privés, les médecins composant la CME et leur Président assument aujourd'hui bénévolement leurs fonctions. En revanche, à l'hôpital tout membre de la CME et de ses commissions est rémunéré car salarié sur ce temps de travail.

L'Union, soucieuse de la sérénité des exercices en plateaux techniques lourds appuie toutes ces demandes légitimes et souhaite les voir adoptées dans la future loi HPST.

Le Dr Jean-Gabriel Brun, Président de la Section Spécialistes de l'URML, juge inadmissible que les droits des médecins en CME soient moindres que ceux d'un comité d'entreprise. Il estime que la synchronisation entre gestionnaires et médecins et la participation des médecins à la vie des établissements est à ce prix.

** Enquête flash administrée par l'URML Île-de-France auprès des Présidents de CME d'Île-de-France du 16 au 29 avril 2009 : 23 % de répondants.*

Contacts URML Ile-de-France :

Dr Jean-Gabriel Brun, Président de la Section Spécialistes URML-IdF, Tél. : 06 71 00 81 23

Dr Jacques Samson, Vice-président de la Section Spécialistes URML-IdF, Tél. : 06 60 23 74 91

Dr Abdelkader Hamma, Trésorier-adjoint URML-IdF et président de CME, Tél. : 06 11 39 25 82

Dr Pierre Lanot, Président de la Conférence régionale des présidents de CME de l'hospitalisation privée d'IdF, Tél. : 06 31 65 39 25

Sylvie Courboulay, responsable communication URML Île-de-France : 01 40 64 56 91